



Caution bancaire apres reception de chantier

Par **grosbart**, le **03/06/2008** à **17:42**

bonjourrrnj ai réceptionne le 01 er avril 2008 une maison neuve avec reservesrrrnau 02 juin 2008 , un des artisans (lots platerie , gros oeuvre , carrelage) nous remet une caution bancaire en lieu et place de la retenue de garantie de 5% (à remettre au bout d'un an a l artisan) , prévue initialement .rrrnles documents bancaires de cette caution sont signés au 05 mai 2008rrrncompte tenu du caractère tardif de ce document , plus d'un mois après la réception , et des relations déplorables en fin de chantier (nombreuses reserves à la réception) , suis je tenu d'accepter cette caution bancaire tardive ?rrrndans l attente de vous lire